

undefined - mercredi 4 avril 2018

SOCIÉTÉ / FAITS DIVERS / JUSTICE

MOSELLE-EST

Sydeme : l'ancien directeur payé durant six ans après son remplacement

STÉPHANE MAZZUCOTELLI



Jean Michels, par ailleurs DGS de la communauté d'agglomération de Forbach Porte de France de 1995 à 2014, occupait les mêmes fonctions au Sydeme entre 2006 et 2009. Photo archives RL

Jean Michels a été directeur du Sydeme jusqu'au 31 décembre 2009. Mais il a continué à être rémunéré par le syndicat des déchets jusqu'en février 2016, en tant que conseiller. Avec un contrat jugé irrégulier la dernière année.

Dans son rapport publié le 27 février dernier sur la gestion du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Moselle-Est (Sydeme), la chambre régionale des comptes (CRC) consacre un chapitre complet à Jean Michels.

Jean Michels a été directeur général des services (DGS) du Sydeme jusqu'au 31 décembre 2009. Mais son nom va rester attaché au syndicat encore de longues années.

Quelques jours avant de passer le relais en tant que directeur, le 22 décembre 2009, il va bénéficier d'une délibération qui le bombarde conseiller du président du Sydeme, Charles Stirnweiss. La CRC note que le conseiller va exercer «aux mêmes conditions financières que celles votées au titre de sa précédente fonction».

● **2500 € par mois durant un an pour apporter ses conseils**

Le conseiller spécial va rester dans le giron du Sydeme jusqu'au 31 décembre 2014. Le 1^{er} janvier 2015, M. Michels cesse d'être salarié du syndicat. Mais dès le 9 janvier suivant, un contrat de prestations de service est conclu entre le Sydeme, désormais présidé par Serge Starck, et la société JMC (Jean Michels Conseil). Les conditions qui lient les deux parties sont souples et lucratives en faveur de l'ancien directeur. «La durée d'intervention est fixée à douze mois... Elle pourra être prolongée par tacite reconduction... les honoraires sont arrêtés à 2500 € net mensuels. Les frais de voyage et de séjour seront facturés en sus sur justificatifs», constatent les juges de la CRC. Selon Serge Starck, «le Sydeme a mis fin au contrat en février 2016».

● **Pas de mise en concurrence, ni d'information aux élus**

Pour la CRC, le dernier contrat passé entre le Sydeme et son ancien salarié en janvier 2015 comporte plusieurs irrégularités. Ce contrat aurait dû répondre aux règles d'un marché public. Ce n'est pas le cas. La chambre stipule qu'il a été passé «sans aucune publicité ni mise en concurrence... Aucune information n'a été fournie à l'assemblée délibérante... Le contrat ne mentionne aucun élément de calcul des honoraires fixés à 2500 € net par mois... Il ne fixe pas de durée contrairement aux dispositions du code des marchés publics... Il a été signé par le directeur général qui n'avait pas délégation».

undefined - mercredi 4 avril 2018